

Sacs taxés - mesures sociales dans la Région de Sierre

	Personnes souffrant d'une incontinence durable	
	suivies par le CMS	pas suivies par le CMS
Anniviers	60 sacs/an remis en trois fois par le CMS à domicile.	60 sacs/an à chercher en trois fois au bureau du CMS (Vissoie, sur rendez-vous) ou au magasin du CMS (Sierre) avec attestation d'un médecin ou d'une infirmière indépendante.
Chalais	30 sacs/an remis à domicile par le CMS.	30 sacs/an à chercher au magasin du CMS (Sierre) avec attestation d'un médecin ou d'une infirmière indépendante.
Chippis	45 sacs/an remis en trois fois à domicile par le CMS.	45 sacs/an à chercher en trois fois au magasin du CMS (Sierre) avec attestation d'un médecin ou d'une infirmière indépendante.
Crans-Montana	50 sacs/an remis en trois fois à domicile par le CMS.	50 sacs/an à chercher en trois fois au bureau du CMS (Chermignon d'en Haut, Venthône, sur rendez-vous) ou au magasin du CMS (Sierre) avec attestation d'un médecin ou d'une infirmière indépendante.
Grône	30 sacs /an à chercher au bureau communal avec attestation du CMS.	30 sacs/an, à chercher au bureau communal avec attestation d'un médecin ou d'une infirmière indépendante.
Icogne	30 sacs/an remis à domicile par le CMS.	30 sacs/an à chercher au magasin du CMS (Sierre) ou au bureau du CMS (Chermignon d'en Haut, sur rendez-vous) avec attestation d'un médecin ou d'une infirmière indépendante.
Lens	25 sacs/6 mois remis à domicile par le CMS.	25 sacs/6 mois, à chercher au magasin du CMS, à Sierre ou au bureau du CMS (Chermignon, sur rendez-vous) avec attestation médicale d'un médecin ou
Sierre	45 sacs/an remis en trois fois à domicile par le CMS.	45 sacs/an à chercher en trois fois au magasin du CMS avec attestation d'un médecin ou d'une infirmière indépendante.
Venthône	50 sacs/an remis en trois fois à domicile par le CMS.	50 sacs/an remis en trois fois au bureau du CMS (Venthône, Centre scolaire, sur rendez-vous) avec une attestation d'un médecin ou d'une infirmière indépendante.
Veyras	50 sacs/an remis au bureau communal uniquement sur ordonnance d'un médecin.	50 sacs/an remis au bureau communal uniquement sur ordonnance d'un médecin.

Sacs d'une contenance de 35 litres.

Sierre, 30 avril 2018/CMS